



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2009, le règlement suivant :

**RCA07-14007-4 : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs RCA07-14007 (exercice financier 2008).**

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux Bureaux Accès Montréal situés au 7511, rue François-Perrault et au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 12 mai 2009

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac, avocate**